



# ASSEMBLEE DES REGULTEURS DES TELECOMMUNICATIONS DE L'AFRIQUE CENTRALE

**4<sup>ème</sup> session ordinaire de la  
Conférence des Régulateurs**

**Douala, du 4 au 5 avril 2019**

**RAPPORT DES TRAVAUX**



# SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	2
II.	CEREMONIE D'OUVERTURE .....	2
1.	Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ART-Cameroun, Régulateur Garant de l'ARTAC, Hôte de la réunion .....	2
2.	Intervention du Représentant de l'UIT, Zone Afrique Centrale et Madagascar .....	3
3.	Intervention du Directeur Général de l'ORTEL – Guinée Equatoriale, Président Exécutif de l'ARTAC .....	3
4.	Discours d'ouverture de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications .....	4
III.	DEROULEMENT DES TRAVAUX .....	5
1.	Adoption de l'ordre du jour de la Conférence .....	5
2.	Entérinement du Directeur Général de l'ORTEL –Guinée Equatoriale comme Président Exécutif de l'ARTAC.....	5
3.	Mise en place du Bureau de la Conférence.....	5
4.	Présentation du Rapport de la 1 <sup>ère</sup> session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs ...	5
5.	Evaluation de la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations de Malabo .....	5
6.	Rapport des activités de l'ARTAC depuis la réunion de Malabo.....	5
7.	Présentation du projet de site Web de l'ARTAC.....	7
8.	Mise en place des commissions de travail .....	7
9.	Restitution des travaux en commission .....	8
10.	Divers.....	9
11.	Date et lieu de la prochaine réunion	
IV.	RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS .....	9
V.	CEREMONIE DE CLOTURE .....	10

## I. INTRODUCTION

La quatrième session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC), s'est tenue du 04 au 05 avril 2019, à l'Hôtel SAWA à Douala, en République du Cameroun. Y ont pris part les Organes de Régulation des pays ci-après :

- Burundi : Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) ;
- Cameroun : Agence de Régulation des Télécommunications (ART) ;
- Centrafrique : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ;
- Congo : Autorité de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) ;
- Gabon : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ;
- Guinée Equatoriale : Organe de Régulation des Télécommunications (ORTEL) ;
- République Démocratique du Congo : Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) ;
- Tchad : Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

La Représentation de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), zone Afrique Centrale et Madagascar, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC) prenaient également part à ces travaux.

Le présent Rapport présente les différentes articulations des travaux de la Conférence qui ont porté notamment sur :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les travaux proprement dits ;
- La cérémonie de clôture

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions :

- Le mot de bienvenue du Directeur Général de l'ART-Cameroun, Régulateur Garant et Hôte de la Réunion ;
- L'intervention du Représentant de l'UIT, Zone Afrique Centrale et Madagascar ;
- L'intervention du Directeur Général de l'ORTEL Guinée Equatoriale, Président Exécutif de l'ARTAC ;
- Le discours d'ouverture de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun.

### 1. Mot de bienvenue du Directeur Général de l'ART-Cameroun, Régulateur Garant de l'ARTAC et Hôte de la Réunion

Dans sa prise de parole, le Directeur Général de l'ART-Cameroun, le Professeur Philémon ZO'O ZAME a tout d'abord souhaité la bienvenue aux Régulateurs qui ont répondu présents à cette rencontre ainsi qu'aux partenaires que sont l'UIT, la CEA et la CEMAC et indiqué que leur présence à ces travaux est le témoignage vibrant de la volonté commune de poursuivre et d'approfondir le dialogue et la coopération sur les thèmes fondamentaux de la régulation des télécommunications et des TIC qui constituent un vecteur d'intégration dans la sous-région Afrique Centrale. Il les en a remerciés. Il a en outre, remercié les Responsables de l'ARTAC pour le choix porté sur le Cameroun pour abriter la présente session de la Conférence des Régulateurs. Il a saisi l'occasion pour remercier sincèrement Madame le Ministre des Postes et Télécommunications qui, en acceptant de patronner cet événement, lui a donné un éclat particulier et témoigné de l'engagement du Gouvernement de la République du Cameroun à œuvrer pour l'accélération de la transformation numérique de notre pays et l'instauration d'un cadre de coopération institutionnelle sous régional en matière de régulation des télécommunications. Après avoir fait un bref historique de l'ARTAC et présenté ses missions ainsi que les actions à mettre à son actif, il a relevé

quelques défis qui interpellent ses membres. Afin de relever ces défis, il a exhorté les Gouvernements et les instances de coopération sous régionales à consolider les acquis, et surtout à poursuivre les efforts pour asseoir les moyens de télécommunications comme un moteur de l'intégration sous régionale et invité les autorités de régulation de la sous-région, et partant l'ARTAC, à jouer un rôle catalyseur et contribuer ainsi à réduire la fracture numérique. Il a indiqué que l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun, en sa qualité de Régulateur garant de l'ARTAC, s'engage à jouer pleinement son rôle dans ce sens et à apporter tout l'appui nécessaire au Secrétariat Permanent de l'ARTAC afin que les actions à lui prescrites par la Conférence des Régulateurs, à travers les résolutions et recommandations adoptées, soient effectivement réalisées. Il a conclu son propos en souhaitant plein succès aux travaux de la 4ème session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC.

## 2. Intervention du Représentant de l'UIT, Zone Afrique Centrale et Madagascar

Prenant la parole, Monsieur Serge ZONGO de la Représentation de l'UIT, Zone Afrique Centrale et Madagascar, après avoir présenté les excuses de M. Jean Jacques MASSIMA, Représentant de l'UIT – Zone Afrique Centrale et Madagascar, a exprimé ses remerciements à l'ARTAC pour l'invitation adressée à l'institution qu'il a l'honneur de représenter. Il a ensuite salué la dynamique observée à l'ARTAC depuis la relance de ses activités à Malabo et a invité ses membres à continuer sur cette lancée. Il a relevé le retard accusé dans la sous-région Afrique Centrale par rapport aux autres sous-régions du continent et exhorté les uns et les autres à travailler pour résorber ce retard. Il a indiqué que de nombreux défis interpellent les régulateurs à l'heure du tout numérique et les a invité à mutualiser les efforts pour relever ces défis. Pour finir, il a signalé que l'UIT, à travers sa Représentation dans la sous-région, est prête à accompagner les Régulateurs et les Gouvernants dans la mise en œuvre des projets d'harmonisation des politiques et cadres réglementaires en matière des Télécommunications et des TIC.

## 3. Intervention du Directeur Général de l'ORTEL-Guinée Equatoriale, Président Exécutif de l'ARTAC

Dans son intervention, le Président Exécutif de l'ARTAC, Monsieur Jose EKO OWONO MANGUE, Directeur Général de l'ORTEL, a tout d'abord remercié ses homologues de la sous-région, pour la confiance placée à l'endroit de l'Organe de Régulation des Télécommunications de la Guinée Equatoriale (ORTEL) en portant son Directeur Général à la Présidence Exécutif de l'ARTAC. Il a ensuite remercié l'ensemble des délégations venues de tous les coins de la sous-région pour prendre part aux travaux de la 4ème session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC. Par la même occasion, il exprimé sa gratitude et ses sincères remerciements aux partenaires, notamment l'UIT, la CEA, et la CEMAC qui ont accepté d'accompagner l'ARTAC dans ses activités. Il a en outre salué la présence du Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun qui relève l'éclat de l'événement. Dans ce chapelet de remerciements, il a tenu à exprimer sa reconnaissance à l'Agence de Régulation des Télécommunications du Cameroun et à son Directeur Général, le Professeur Philémon ZO'O ZAME, Régulateur Garant de l'ARTAC, d'abord pour avoir accepté d'accueillir cette session de la Conférence des Régulateurs, ensuite et surtout pour les efforts qu'ils ne cessent de consentir pour assurer le fonctionnement du Secrétariat Permanent de l'ARTAC que l'ART abrite en son sein. Continuant son propos, il a rappelé que l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) est une institution sous régionale, fruit de la coopération entre les Organes de Régulation des Télécommunications d'Afrique Centrale. Elle a pour objectifs de créer un environnement harmonisé et favorable à l'utilisation des TIC au service du développement humain, social et économique dans la sous-région, en mettant l'accent sur les questions de régulation ainsi que du cadre règlementaire. Longtemps mises en veilleuse, les activités de l'ARTAC ont été relancées à Yaoundé en mai 2018 lors de la Conférence sur l'économie numérique avec pour point d'orgue la 1ère session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs des 6 et 7 août 2019 à Malabo. Il a ensuite indiqué que la présente session ordinaire de la Conférence des Régulateurs est placée sous le signe de la redynamisation. Elle portera sur l'adoption du plan d'actions 2019 de l'ARTAC et du budget y relatif ainsi que du règlement financier de l'ARTAC. L'amendement du règlement intérieur et les échanges sur les thématiques d'intérêt commun, à savoir la préparation de la Conférence Mondiale des



radiocommunications de 2019, la coordination des fréquences aux frontières et le roaming sous régional, seront également à l'ordre du jour. Concernant le projet de plan d'actions, il a relevé qu'il a pour objet d'optimiser les cadres politique, juridique, technique, économique et financier existants en vue de favoriser le développement des réseaux et services de communications électroniques en Afrique Centrale. Il s'articule autour des quatre activités suivantes :

- Renforcement institutionnel et organisationnel de l'ARTAC ;
- Harmonisation des politiques et des cadres réglementaires des Télécommunications et TIC dans la sous-région CEEAC ;
- Promotion des échanges d'expérience et renforcement des capacités des ressources humaines sur les sujets d'intérêts communs ;
- Renforcement du partenariat avec les organisations régionales et internationales.

Pour clore son propos, il a invité les participants aux travaux à œuvrer en sorte qu'au sortir de cette rencontre de Douala, l'ARTAC soit dotée d'instruments juridiques et financiers, de cadres d'échanges et de coopération ainsi que d'un plan d'actions ambitieux qui lui permettront de relever les nombreux défis qui interpellent les Régulateurs de la sous-région.

#### 4. Discours d'ouverture de Madame le Ministre des Postes et Télécommunications

Dans son discours d'ouverture, Mme Minette LIBOM LI LIKENG, Ministre des Postes et Télécommunications a d'abord souhaité, au nom du Gouvernement de la République du Cameroun, la bienvenue sur cette terre à l'hospitalité légendaire, à l'ensemble des délégations qui prennent part à cette Conférence ainsi qu'un agréable séjour à Douala, capitale économique du Cameroun. Elle a ensuite, remercié les Délégations venues du Burundi, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la RCA, de la RDC et du Tchad dont la présence effective à cette rencontre témoigne du fort intérêt que la Sous-région CEEAC accorde au développement du secteur des Télécommunications/TIC, vecteur de l'intégration sous régionale. Elle a également salué la présence de l'UIT, de la CEA et la CEMAC et leur a exprimé sa gratitude ainsi que ses sincères remerciements pour leur sollicitude constante à l'endroit du Cameroun. Elle a saisi l'opportunité pour féliciter chaleureusement et remercier l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ARTAC) pour le choix porté sur le Cameroun pour abriter cette importante rencontre sous régionale et s'est dite ravie de constater à quel point cette manifestation suscite l'intérêt des acteurs des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication. Elle a souligné l'importance des communications électroniques dans la réalisation des objectifs d'intégration que se sont fixés les chefs d'Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. Elle a relevé que l'harmonisation des politiques de régulation est de nature à accélérer l'intégration économique et sociale des Etats de la CEEAC ainsi qu'à réduire la fracture numérique entre nos villes et villages et indiqué que l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique Centrale est un acteur clé de cette harmonisation. Elle a félicité au passage l'ARTAC pour toutes les actions engagées dans les sens de l'intégration sous régionale à travers les TIC non sans relever que de nombreux défis interpellent encore les Régulateurs. Elle a, par conséquent, invité les Régulateurs, avec le soutien de l'UIT, de la CEMAC et de la CEEAC, à mettre tout en œuvre pour permettre à la sous-région d'avoir accès aux autoroutes de l'information et indiqué que, le Cameroun entend joindre sa voix à toutes les initiatives de coopération dans le domaine des télécommunications. Après avoir rappelé les objectifs de la présente session de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC, elle a émis le vœu que les conclusions des travaux permettent de relever quelques-uns des défis qui interpellent le secteur des télécommunications dans la sous-région et indiqué la disposition du Gouvernement camerounais à accompagner les Régulateurs de la Sous-région dans la mise en œuvre de ces conclusions pour l'atteinte des résultats qu'ils se seront fixés pour une meilleure intégration dans le domaine des communications électroniques. Sur ces propos, elle a déclaré ouverts, les travaux de la quatrième session ordinaire de la Conférence des Régulateurs de l'ARTAC.



### III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la Conférence se sont déroulés ainsi qu'i suit :

#### 1. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

L'ordre du jour ci-après a été proposé et adopté :

- Entérinement du Directeur Général de l'ORTEL comme Président Exécutif de l'ARTAC ;
- Mise en place du Bureau de la Conférence ;
- Présentation du Rapport des travaux de la Réunion de Malabo ;
- Evaluation de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de Malabo
- Présentation des activités de l'ARTAC ;
- Présentation du projet de site internet de l'ARTAC
- Mise en place des Commissions de travail ;
- Restitution des travaux en commissions ;
- Divers ;
- Date et lieu de la prochaine réunion. ;

#### 2. Entérinement du Directeur Général de l'ORTEL comme Président Exécutif de l'ARTAC

A l'issue de la Conférence des Régulateurs de Malabo, la Présidence du Bureau Exécutif de l'ARTAC avait été confiée à l'Organe de Régulation des Télécommunications de la Guinée Equatoriale (ORTEL) et était assurée par M. Hermogenes NZANG ESONO. Ce dernier a été remplacé quelques semaines plus tard par M. Jose EKO AWONO MANGUE, lequel assume depuis lors les fonctions de Président Exécutif de l'ARTAC. La Conférence en a pris acte et a confirmé le nouveau Directeur Général de l'ORTEL dans ses fonctions de Président Exécutif de l'ARTAC, par acclamation.

#### 3. Mise en place du Bureau de la Conférence

Un bureau de séance a été mis en place et composé ainsi qu'il suit :

- Président : ORTEL, Guinée Equatoriale
- Rapporteur : ART, Cameroun

Le bureau ainsi mis en place a immédiatement pris la conduite des travaux. Le Président du bureau de la Conférence, le Directeur Général de l'ORTEL, a remercié les participants pour la confirmation de sa modeste personne comme Président de l'ARTAC.

#### 4. Rapport des travaux de la Réunion de Malabo

Le rapport général des travaux de la 1<sup>ère</sup> session extraordinaire de la Conférence des Régulateurs des 6 et 7 août 2019 à Malabo, en Guinée Equatoriale, a été présenté par M. ALHADJI Ali, Secrétaire Permanent de l'ARTAC.

#### 5. Evaluation de la mise en œuvre des résolutions et recommandations de Malabo

L'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations de Malabo a été présenté par le Secrétaire Permanent de l'ARTAC comme suit :

##### **Recommandations et Instructions à l'endroit du Secrétariat Permanent :**

- Ouverture d'un compte bancaire : le Secrétariat Permanent a ouvert un compte bancaire, au nom de l'ARTAC, à ECOBANK Cameroun S.A et l'attestation de domiciliation bancaire a été envoyée à tous les membres ;

- Elaboration d'un règlement financier : un projet de règlement financier a été élaboré et sera soumis à l'adoption de la Conférence des Régulateurs de Douala

### Résolutions et Recommandations à l'endroit des Régulateurs :

- **Résolution relative à la mise en place des Groupes de travail techniques :**

ART-Cameroun, ART-RCA, ARCEP-Gabon et ARCEP-Tchad ont désigné leurs Points focaux respectifs ;

- **Résolution relative à la mise en œuvre de la feuille de route sur le roaming :**

Le Cameroun, le Gabon et la RCA ont rendu compte au Secrétariat Permanent des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette feuille de route : désignation des Points focaux, obtention des accords de leurs Gouvernements respectifs pour la signature du protocole annexée à la feuille de route, création du Comité Technique National en charge du roaming, élaboration de projets de directives sur le roaming ;

- **Recommandation relative aux contributions financières :**

ART-Cameroun, ART-RCA, ARCEP-Gabon, ARCEP-Tchad et ORTEL-Guinée Equatoriale se sont acquittés de leurs cotisations au titre des arriérés de 2018 ;

- **Recommandation relative à la relance des activités du Comité de suivi de l'Accord de Coordination des fréquences aux frontières Cameroun-Tchad :**

Les deux parties ont renoué les contacts et les dispositions sont prises pour relancer les activités du Comité ;

- **Recommandation relative à la coordination des fréquences aux frontières Cameroun-Guinée Equatoriale :**

Une équipe de mission conjointe ART-Cameroun/ORTEL-Guinée Equatoriale a effectué, du 02 au 09 septembre 2018, un contrôle de couverture réseau à la frontière des deux pays, dans la zone Kye OSI - Ebebiyin. Ce contrôle a permis de constater la pénétration transfrontalière des réseaux des opérateurs des deux pays et le chevauchement des canaux des fréquences utilisées dans la zone de contrôle causant ainsi des interférences et dégradant la qualité de service de part et d'autre de la frontière. A l'issue de ces opérations de contrôle, les deux parties ont convenu d'élaborer un Projet d'accord de coordination des fréquences aux frontières des deux pays à soumettre à la validation de l'Assemblée de Régulateurs puis à l'approbation et à la signature des autorités compétentes. Un projet d'accord multilatéral sur le modèle HCM4A a été élaboré dans ce sens par la partie camerounaise.

## 6. Activités réalisées par le Secrétariat Permanent de l'ARTAC

Les activités réalisées par le Secrétariat Permanent depuis la Conférence de Malabo sont les suivantes :

- Elaboration du rapport des travaux de Malabo
- Formalisation des Résolutions
- Transmission des documents issus de Malabo aux membres (Rapport des travaux, Résolutions, Communiqué final, ...)
- Suivi de la mise en œuvre des Résolutions et Recommandations
- Légalisation de l'ARTAC comme Association à la Préfecture du Mfoundi : Récépissé de déclaration d'association



- Elaboration d'un projet de règlement financier qui sera soumis à l'adoption de la présente Conférence des Régulateurs de Douala
- Ouverture d'un compte bancaire au nom de l'ARTAC, à ECOBANK Cameroun S.A ; l'attestation de domiciliation bancaire a été envoyée à tous les membres pour les cotisations statutaires
- Elaboration d'un projet de développement d'un site web et d'une messagerie ARTAC
- Elaboration du projet de plan d'actions 2019 de l'ARTAC et du projet de budget y relatif
- Participation aux travaux de coordination des fréquences aux frontières Cameroun-Guinée Equatoriale conjointement avec l'ART/Cameroun et ORTLEL/Guinée Equatoriale
- Participation à l'IGF (Internet Gouvernement Forum) Afrique Centrale à Brazzaville, Congo, du 13 au 14 décembre 2019, à l'invitation de l'ARPCCE du Congo
- Participation à la réunion des experts suivie de la réunion des Ministres en charges des Télécommunications et TIC de la CEEAC sur l'adoption du Plan d'Action Consensuel de Déploiement des Infrastructures de Communications Electroniques en Afrique Centrale (PACDICE-AC) du 26 février au 01 mars 2019 à Brazzaville, Congo, à l'invitation de la CEEAC
- Visite de travail au Président Exécutif de l'ARTAC à Malabo du 21 au 22 mars 2019, dans le cadre des préparatifs de la 4<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Régulateurs
- Participation à la réunion des Points focaux nationaux et régionaux du Projet de l'initiative pour une Afrique Numérique (PRIDA), du 28 au 29 mars 2019 à Addis-Abeba, Ethiopie, à l'invitation de la Commission de l'Union Africaine ; le Secrétaire Permanent de l'ARTAC a été coopté dans le Comité Technique de Pilotage du Projet PRIDA.

Pour la réalisation de ses activités, le Secrétariat Permanent a bénéficié du soutien précieux du Régulateur garant de l'ARTAC, l'ART du Cameroun qui a mis à sa disposition :

- des bureaux ;
- du personnel : un agent de maîtrise et un agent d'exécution ;
- du matériel, fournitures et mobilier de bureaux.

Les frais de déplacement du Secrétariat Permanent pour les différentes missions sus évoquées ont été pris en charge par l'ART.

A l'issue de cette présentation, la Conférence a félicité le Secrétariat Permanent pour les activités réalisées en si peu de temps et remercié le Régulateur Garant pour son soutien.

## 7. Présentation du site internet de l'ARTAC

Un projet de site internet commandé par le Secrétariat Permanent a été présenté par le prestataire. La Conférence des Régulateurs a salué cette initiative et apprécié le travail effectué. Elle a instruit que le projet soit confié à un groupe de travail pour observations en vue de son amélioration.

## 8. Mise en place des commissions de travail

La Conférence a mis en place deux commissions de travail pour examiner d'une part, les questions administratives, juridiques et financières, et d'autre part les questions techniques.

Les travaux de la commission administrative, juridique et financière ont porté sur :

- Les amendements au Règlement intérieur de l'ARTAC ;
- Le projet de règlement financier de l'ARTAC
- Le projet de programme d'actions et de budget de l'ARTAC pour l'exercice 2019.

La commission technique quant à elle, a examiné les documents relatifs à (au):

- La tarification de l'itinérance mobile
- La coordination des fréquences aux frontières



- La préparation de la Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2019 (CMR-19) ;
- L'harmonisation des cahiers de charges des opérateurs ;
- Développement du site web de l'ARTAC.

La première commission a été placée sous la responsabilité de Monsieur NDJAWA Samuel Valentin, ART - Cameroun. La deuxième commission a été confiée à Monsieur MARBOUA Paul Vincent, ARCEP-RCA.

## 9. Restitution des travaux en commission

Au terme de leurs travaux, les groupes d'experts ont produit les livrables ci-après :

### Commission, administrative, financière et juridique

La commission administrative, financière juridique a suggéré à la Conférence des Régulateurs les projets résolutions et recommandations suivants :

- 1- Un projet de résolution portant amendement au Règlement Intérieur ;
- 2- Un projet de résolution portant adoption du Règlement financier ;
- 3- Un projet de résolution portant autorisation de l'utilisation des contributions 2018, dans le cadre des activités de l'ARTAC ;
- 4- Un projet de résolution portant adoption du plan d'action et du budget 2019 ;
- 5- Un projet de résolution fixant au 31 mai 2019, à titre exceptionnel, pour le paiement de la contribution annuelle des membres pour l'exercice 2019 ;
- 6- L'élaboration d'un manuel de passation des marchés propre à l'ARTAC ;

### Commission technique

Suivant le mandat assigné au groupe de travail technique, quatre sujets ont été abordés durant ses travaux. A l'issue des échanges et sur la base des documents de travail présentés, le Groupe a abouti aux résultats suivants :

1- Pour le Roaming en Afrique Centrale : un projet de Directive a été élaboré et soumis en lecture à la plénière pour adoption ; un projet de Résolution pour adoption de ladite Directive a été élaboré et soumis en lecture à la plénière pour adoption.

2- Préparation CMR-19 en Afrique Centrale : dans le cadre du traitement de ce point, le Groupe a proposé un projet de Résolution et d'annexe portant création d'un groupe de travail de préparation de la CMR-19, des pays de l'Afrique centrale. Ce projet a été soumis en lecture à la plénière pour adoption.

3- Coordination des fréquences aux frontières : au terme des échanges sur ce point, le Groupe a proposé, compte tenu du fait qu'il existe un Accord multilatéral pour les pays de l'Afrique en matière de coordination des fréquences aux frontières, un projet d'annexe audit Accord HCM4A a été élaboré et soumis en lecture à la plénière pour adoption.

4- Suivi et harmonisation des Cahiers de charges : suite aux débats et compte tenu de l'importance du sujet, le Groupe a recommandé la mise en place d'un groupe de travail qui va élaborer les termes de référence relatifs au suivi et à l'harmonisation des Cahiers de charges des opérateurs.

5- Projet du développement et mise en place du Site Web de l'ARTAC : le Groupe de travail a apprécié l'initiative du Secrétariat Permanent de mettre en place un site Web pour rendre visible cette organisation. Suite aux échanges, il suggère de recommander:



- aux Régulateurs de faire des propositions d'amélioration de ce site ;
- au Secrétaire Permanent de mettre à la disposition des membres, le lien pour y accéder.

Les différents projets ont été examinés et adoptés par la Conférence.

## 10. Divers

Dans les divers, le Régulateur Equato-guinéen a proposé d'adopter l'anglais comme deuxième langue de travail de l'ARTAC. Au terme des discussions, il a été convenu que la question soit étudiée par le Secrétariat Permanent en vue de sa soumission à la prochaine session de la Conférence des Régulateurs. En attendant, il est sollicité du Régulateur camerounais la traduction des documents en anglais au profit de son homologue équato-guinéen.

En outre, la Conférence des Régulateurs a pris bonne note de la communication de la Représentation de l'UIT Zone Afrique Centrale qui s'est dit prête à apporter son soutien à l'ARTAC pour l'harmonisation des textes réglementaires sur la QoS à l'instar des autres Associations des Régulateurs des Communautés Economiques Régionales (CER) comme le WATRA à la CEDEAO et le CRASA à la SADC.

## 11. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine Conférence des Régulateurs se tiendra à Bangui (République Centrafricaine) en décembre 2019.

## IV. RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux les résolutions suivantes ont été adoptées :

- Résolution entérinant le Directeur Général de ORTEL Guinée Equatoriale comme Président Exécutif de l'ARTAC ;
- Résolution portant amendement du Règlement intérieur de l'ARTAC ;
- Résolution portant adoption du Règlement financier de l'ARTAC ;
- Résolution autorisant l'utilisation des contributions des membres au titre de l'exercice 2018 pour la réalisation des activités de l'ARTAC pour l'exercice 2019 ;
- Résolution fixant, exceptionnellement, le délai limite des contributions pour les arriérés de cotisations statutaires de 2018 et les contributions pour l'exercice 2019 au 31 mai 2019 ;
- Résolution portant adoption du plan d'actions et de budget 2019 de l'ARTAC ;
- Résolution fixant les avantages et facilités accordées au personnel du Secrétariat Permanent et frais de représentation et de mission du Bureau Exécutif et du Secrétariat Permanent ;
- Résolution gelant les arriérés des cotisations pour les exercices 2012 à 2017 ;
- Résolution portant adoption de la directive relative à l'itinérance mobile internationale au sein des Pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Résolution relative à la coordination des fréquences aux frontières des Pays de la sous-région Afrique Centrale ;
- Résolution relative à la mise en place du groupe de travail de préparation de la CMR-19.

Les recommandations ci-après ont également été formulées :

- Recommandation à l'endroit du Secrétariat Permanent de mettre en place un groupe de réflexion sur le suivi et l'harmonisation des cahiers de charges des opérateurs en vue de l'inscription du sujet à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Régulateurs ;



- Recommandation à l'endroit des Régulateurs de faire des propositions d'amélioration du projet de développement du site web de l'ARTAC au Secrétariat Permanent qui mettra à leur disposition le lien internet pour y accéder.

## V. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par :

- La lecture du Communiqué final ;
- La motion de remerciement des participants à l'endroit du Gouvernement de la République du Cameroun;
- Le Discours de clôture du Directeur Général de l'ORTEL, Président Exécutif de l'ARTAC et Président de la Conférence.

Fait à Douala, le 5 avril 2019

LE SECRETAIRE PERMANANT



ALHADJI ALI

## ANNEXES :

- Communiqué Final
- Résolutions
- Recommandations